

Auxerre, le 15.11.19.



Vu pour information de la presse
Le préfet,

Patrice LATRON

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE FORÊT, RISQUES, EAU ET
NATURE

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

SÉCHERESSE : LES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU SONT LEVÉES SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

Depuis la fin du mois de juin, le département de l'Yonne a connu une sécheresse exceptionnelle. Les précipitations ont été déficitaires et les températures ont été très souvent supérieures aux normales saisonnières.

Avec le retour des précipitations ces dernières semaines, la situation hydrologique des cours d'eau s'est sensiblement améliorée. Le cumul des pluies du mois d'octobre 2019 est nettement au-dessus de la normale pour la première fois depuis décembre 2018.

En conséquence, le Préfet a décidé de lever à compter de ce jour les mesures de restriction des usages de l'eau, définies dans l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019.

Toutefois, le déficit n'est pas résorbé pleinement sur certains secteurs et le niveau des nappes d'eau souterraines est toujours bas. Il faudra encore plusieurs semaines pour qu'elles retrouvent des niveaux normaux.

Une vigilance continue de s'imposer quant à l'utilisation de la ressource. Il convient donc de conserver un comportement responsable et économe en eau.